

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1726**3 décembre 2002****SOMMAIRE**

ABAX/eBRC Luxembourg G.I.E., Luxembourg . . .	82826	Générale International Finance, Luxembourg	
Agence Immo 2000 S.A., Esch-sur-Alzette	82802	S.A.H., GIF S.A.H., Luxembourg	82827
Asha S.A., Mamer	82838	Geodesia S.A.H., Luxembourg	82842
Atmel ES2 S.A., Luxembourg	82840	Gestoria S.A.H., Luxembourg	82839
AXA Investplus, Sicav, Luxembourg	82845	Graziano, S.à r.l., Luxembourg	82802
AXA L Fund, Sicav, Luxembourg	82844	Henley Investissements S.A., Luxembourg	82831
BIG Optimum Sicav, Luxembourg	82803	Henley Investissements S.A., Luxembourg	82831
Bimaco-Allianfes S.A., Dalheim	82832	Henley Investissements S.A., Luxembourg	82831
Bonvalux S.A., Luxembourg	82843	Henley Investissements S.A., Luxembourg	82831
Brickell Development S.A., Luxembourg	82845	Hill 27 S.A.H., Luxembourg	82846
Brin d'Idée, S.à r.l., Luxembourg	82832	HMS S.A., Mamer	82848
Brio S.A.H., Luxembourg	82824	ING Direct Sicav, Luxembourg	82842
C.V.Online.lu S.A., Luxembourg	82802	ITT Industries Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	82836
Canal House International, S.à r.l., Mamer	82834	Jadof Invest S.A.H., Luxembourg	82845
Canal House S.A., Mamer	82839	Jamar S.A.H., Strassen	82828
Castillon International S.A.H., Luxembourg	82843	Jofad Holding S.A., Luxembourg	82846
Cavite Holding S.A., Luxembourg	82840	Laguna Sales S.A.	82825
Concordia S.A., Luxembourg	82835	Lake Intertrust, Sicav, Luxembourg	82844
Corevest, Compagnie de Recherches et d'Investissements S.A.H., Luxembourg	82830	Lorena S.A., Luxembourg	82823
Corevest, Compagnie de Recherches et d'Investissements S.A.H., Luxembourg	82830	Lunasole S.A., Mamer	82843
Corevest, Compagnie de Recherches et d'Investissements S.A.H., Luxembourg	82830	Lupa Finances S.A.H., Luxembourg	82841
Corniche Finance S.A., Luxembourg	82838	Lux-Loisirs, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	82828
Corniche Finance S.A., Luxembourg	82838	Luzon Investments S.A.H., Luxembourg	82840
Corrig, S.à r.l., Luxembourg	82823	Mandelo S.A., Luxembourg	82830
Crossover S.A., Luxembourg	82825	Mastrotto International S.A., Luxembourg	82835
Cuzinco S.A.H., Luxembourg	82843	Matek Kienbaum Wünsche MKW Unternehmensberatung International Euroinformationsbüro S.A., Luxembourg	82839
De Blanchot Holding S.A., Mamer	82848	Materials Handling International S.A., Luxembourg	82831
E.I.R. S.A., European Innovative Retailing S.A., Luxembourg	82828	Menuiserie Serge Bonenberger, S.à r.l., Remich . .	82829
Ecra Tourismus International S.A., Luxembourg . .	82833	Minvielle Holding S.A., Luxembourg	82824
Edilux, S.à r.l., Luxembourg	82822	Minvielle Holding S.A., Luxembourg	82824
Eurogroupe S.A.H., Luxembourg	82844	Monastar S.A., Luxembourg	82840
Euromutuel, Sicav, Luxembourg	82841	N.C., S.à r.l., Luxembourg	82833
Ferro & Cie, S.à r.l., Alzingen	82833	Omega Investment Corporation S.A., Mamer . . .	82834
Finance Immobilière Holding S.A., Luxembourg . .	82841	Optimetra S.A.H., Luxembourg	82847
French Collection, S.à r.l., Dudelange	82833	Pamir S.A., Mamer	82838
GESTLB, S.à r.l., Bascharage	82832	Peinture-Décor Seiler, S.à r.l., Heffingen	82827
		Phitex S.A.H., Luxembourg	82827

Phitex S.A.H., Luxembourg	82827	Sinam, S.à r.l., Luxembourg	82826
Pico Productions, S.à r.l., Luxembourg	82833	Son Holding S.A., Mamer	82838
Plusfin S.A., Luxembourg	82823	Startrek S.A.H., Mamer	82834
Pro-Sun, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	82802	Steyn Holding S.A., Mamer	82838
ProfilArbed Distribution S.A., Esch-sur-Alzette	82825	Technicalux S.A., Luxembourg	82846
Prolifa, S.à r.l., Luxembourg	82848	Thyssen Ascenseurs Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	82829
PS - Merl, S.à r.l., Luxembourg	82828	To B Immo, S.à r.l., Dudelange	82837
Rancois Holding S.A., Luxembourg	82847	TSI Holding S.A., Luxembourg	82829
Real Estate François Brandao, S.à r.l., Dudelange	82848	Vasikka S.A., Mamer	82834
Royalgreen S.A., Luxembourg	82834	Vimotex Holding S.A., Luxembourg	82829
Sicav Euro Continents, Luxembourg	82847		

PRO-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 30.563.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81757/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

C.V.ONLINE.LU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.531.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81758/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

AGENCE IMMO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 15, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 72.817.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 5 novembre 2002, vol. 177, fol. 66, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(81937/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

GRAZIANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 octobre 2002.

G. Lecuit.

(81976/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

BIG OPTIMUM Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand two, on the thirtieth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, here represented by Mr Christophe Preney, bank employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

2) LIREPA, société anonyme, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, here represented by Mr Christophe Preney, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies given, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation (the «Articles») of a company, which they form between themselves:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares hereafter issued, a company in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» (SICAV) under the name of BIG OPTIMUM SICAV (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities of any kind and other permitted assets, including shares or units of other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolios.

The Company may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Luxembourg law of 30 March 1988 regarding collective investment undertakings (the «law of 30 March 1988»).

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. The address of the registered office in Luxembourg City may be changed by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary social, political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5.

- Shares of the Company

The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article twenty-three hereof.

The board of directors may, at any time, establish different pools of assets, each such pool constituting a sub-fund (each of them a «Sub-Fund») designated by a generic name, and the proceeds of the issue of shares of each Sub-Fund shall be invested pursuant to Article three hereof in securities or other assets legally acceptable and corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones or such specific types of securities as the board of directors shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund.

Further, the shares of each Sub-Fund may, as the board of directors shall so determine, be issued in two or more classes of shares (each of them a «Class») whose assets will be commonly invested pursuant to the investment policy of the Sub-Fund concerned but where a specific sales and/or redemption charge structure, fee structure, distribution policy, reference currency, hedging policy or other specificity is applied to each Class in the Sub-Fund.

The Company is one single legal entity; however, by way of derogation to Article 2093 of the Civil Code, the assets of one given Sub-Fund are only liable for the debts, obligations and liabilities which are attributable to this Sub-Fund. In the relations between the Company's shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity.

The board of directors may create at any moment additional Sub-Funds and/or Classes, provided that the rights and duties of the shareholders of the existing Sub-Funds and/or Classes will not be modified by such creation.

The initial capital of the Company is thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-) represented by three thousand five hundred (3,500) shares in the Sub-Fund, «Global Opportunities».

The minimum capital of the Company shall be one million two hundred thirty-nine thousand four hundred sixty-eight Euro (EUR 1,239,468.-) and must be reached within six months following the date of the registration of the Company in Luxembourg on the official list of collective investment undertakings.

The board of directors is authorized to issue further fully paid shares at any time, at a price based on the respective Net Asset Value per share determined in accordance with Article twenty-three hereof without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the additional shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such new shares.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR and the capital of the Company shall be the total of the net assets of all the Sub-Funds.

- Termination and Amalgamation of Sub-Funds or Classes

In the event the net assets of a given Sub-Fund or Class have not reached, or fallen below, an amount the board of directors considers being a minimum for a cost-effective management of those assets, or in such cases where substantial unfavourable changes of the social, political or economical situation in countries where investments for the relevant Sub-Fund(s)/Class(es) are made, or Shares of the relevant Sub-Fund (s)/Class(es) are distributed, the board of directors may decide to merge one or several Sub-Funds) or Class(es) or may decide to liquidate one or several Sub-Funds) or Class(es) by cancellation of the relevant shares and refunding to the shareholders of such Sub-Funds) or Class(es) the full net asset value of the shares of such Sub-Funds) or Class(es).

Notices of such decisions shall be published according to requirements as defined from time to time by the board of directors and sent to the holders of registered shares by mail to their address in the register of shareholders.

In case of a merger with another Sub-Fund or Class of the Company or with a Sub-Fund of another Luxembourg SICAV, shareholders of the Sub-Funds) or Class(es) to be merged may continue to ask for the redemption of their shares, this redemption being made without cost to the shareholders during a minimum period of one month beginning on the date of publication of the decision of merger. At the end of that period, all the remaining shareholders shall be bound by the decision of merger.

In case of the liquidation of a Sub-Fund by decision of the board of directors, the shareholders of the Sub-Funds) or Class(es) to be liquidated may continue to ask for the redemption of their shares until the effective date of the liquidation. For redemptions made under these circumstances, the Company will apply a Net Asset Value taking into consideration the liquidation fees and will not charge any other fees. The liquidation proceeds not claimed by the shareholders entitled thereto as at the close of the operations of liquidation will remain in deposit for a six months period with the custodian of the Company and will thereafter be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one Sub-Fund or Class have the power, in any other circumstances and upon proposal of the board of directors, to redeem all the shares of the relevant Sub-Fund or Class and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses). There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders, which will decide by simple majority of those present or represented.

The decision of merger of one or several Sub-Fund(s) or Class(es) with a Luxembourg collective investment undertaking organised under Luxembourg law in the form of a mutual fund («FCP») and the decision of merger of one or several Sub-Fund(s) or Class(es) with another foreign collective investment undertaking belong to the Shareholders of the Sub-Fund(s) or Class(es) to be merged. Resolutions in that regard will be passed by unanimous vote of all Shareholders of the relevant Sub-Fund(s) or Class(es). If this condition is not met, only the Shareholders having voted for the merger will be bound by the decision of merger, the remaining Shareholders being considered as having asked for the redemption of their Shares, which will be processed without cost to the Shareholders at the decision of merger.

Art. 6. For each Sub-Fund and Class, the Company may elect to issue shares in registered and/or bearer form.

In the case of registered shares, the shareholder will receive a confirmation of his shareholding. If a shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in another form, he will be charged the cost of such exchange.

If bearer shares are issued, certificates will be issued in such denominations, as the board of directors shall decide. If a bearer shareholder requests the exchange of his certificates for certificates in other denominations, he will be charged the cost of such exchange. If a shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. Share certificates shall, in principle, be signed by two directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by facsimile. However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the board of directors. In such latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may from time to time determine.

Shares may be issued only upon acceptance of the subscription and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without delay, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price by the Company, receive title to the shares purchased by him and upon application obtain delivery of definitive share certificates in bearer or registered form.

Payments of dividends will be made to shareholders entitled thereto, in respect of registered shares, at their addresses in the Register of Shareholders and, in respect of bearer shares, upon presentation of the relevant dividend coupons.

All issued shares of the Company other than bearer shares shall be registered in a register (the «the Register of Shareholders») which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company and such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the amount paid in on each such share. Every transfer of a registered share shall be entered in the Register of Shareholders.

Transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant bearer share certificates with all unmatured coupons attached. Transfer of registered shares shall be effected

(a) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and

(b) if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be registered in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register of Shareholders. In the event that a registered shareholder does not provide such an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Holders of fractional shares shall not be entitled to vote in respect of such fractions, but shall, to the extent the Company shall determine as to the calculation of fractions, be entitled to dividends and other distributions on a pro rata basis.

In case of registered shares, fractional shares will be issued up to one thousandth of a share. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued.

The Company will recognize only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership or bare ownership and usufruct, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners or bare owners and usufructuaries vis-à-vis the Company.

The board of directors may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company («réviseur d'entreprises agréé») and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholders.

Art. 7. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine.

On the issue of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated or defaced share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated or defaced certificates shall be delivered to the Company and shall be cancelled immediately.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old share certificate.

Art. 8. The board of directors may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if it appears to the Company that such ownership results in a breach of law in Luxembourg or abroad, may make the Company subject to tax in a country other than the Grand Duchy of Luxembourg or may otherwise be detrimental to the Company.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any «U.S. person», as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registration or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a person who is precluded from holding shares in the Company,

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company,

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares, compulsorily purchase from any such shareholder all shares held by such shareholder or where it appears to the Company that one or more persons are the owners of a proportion of the shares in the Company which would make the Company subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg, compulsorily redeem all or a proportion of the shares held by such shareholders, as may be necessary, in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the «purchase notice») upon the shareholder bearing such shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company.

The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates, if any, representing the shares specified in the purchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, in the case of registered shares, his name shall be removed as the holder of such shares from the Register of Share-

holders, and in the case of bearer shares; the certificate(s) representing such shares shall be cancelled in the books of the Company;

(2) The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called «the purchase price») shall be an amount equal to the relevant per share Net Asset Value determined in accordance with Article twenty-three hereof, as at the date of the purchase notice;

(3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares in the currency of the Sub-Fund concerned, except during periods of exchange restrictions, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate or certificates, if issued, representing the shares specified in such notice.

Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate or certificates, if issued, as aforesaid;

(4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. person» shall mean a citizen or residents of the United States of America, a partnership organised or existing under the laws of any state, territory or possession of the United States of America or a company organised under the laws of the United States of America or of any state, territory or possession thereof or any estate or trust other than estate or trust the income of which from sources without the United States of America is not includible in gross income for purposes of computing United States income tax payable by it.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday of January of each year at 15.00 o'clock Luxembourg time, and for the first time in 2004. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so required.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission. A company may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The shareholders of the Class or Classes of shares issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings of shareholders to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any Class of shares may hold, at any time, general meetings of shareholders to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

Resolutions with respect to any Class or Sub-Fund will also be passed, unless otherwise required by law or otherwise provided herein, by a simple majority of the shareholders of the relevant Class or Sub-Fund present or represented and voting.

Any resolution of the meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any Sub-Fund or Class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other Sub-Fund(s) or class(es), shall be subject to a resolution of the meeting of shareholders of such Sub-Fund or Class(es) in compliance with Article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. Shareholders will meet upon call by the board of directors. Notices setting forth the agenda shall be sent by mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register of Shareholders.

To the extent required by law, notices shall, in addition, be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg, in a Luxembourg newspaper, and in such other newspapers as the board of directors may decide.

Art. 13. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members; members of the board of directors need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 14. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vicechairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. By way of derogation to the foregoing, the first chairman, vice-chairmen and secretary of the Company may be appointed by the general shareholders' meeting held immediately after incorporation of the Company.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director and, in the absence of any director at a shareholders' meeting, any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall only have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission another director as his proxy.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by previous resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors (which may be by way of a conference telephone call). Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote. In the event of a conference telephone call, decisions validly taken by the directors will thereafter appear on regular minutes.

Resolutions signed by all members of the board will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, telexes, facsimile transmissions or similar means. The date of the decisions contemplated by these resolutions shall be the latest signature date.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to natural persons or corporate entities which need not be members of the board.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of directors and of any general meeting of shareholders shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by any two directors.

Art. 16. The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The board of directors shall also determine any restrictions, which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A. and their subsidiaries and associated companies or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors on its discretion.

Art. 18. The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. The Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the individual signature of any director duly authorized or by the individual signature of any duly authorized officer of the Company or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 20. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several auditors who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Luxembourg law of 30 March 1988.

Such an auditor will be appointed by the shareholders at their annual general meeting and will act as such until being replaced by its successor.

Art. 21. As is more especially prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Company subject to such advance notice as the board of directors may determine. The redemption price shall be paid within the time period established by the board of directors but in no event no later than twenty-five Luxembourg bank business days from the applicable valuation day and shall be equal to the relevant per share Net Asset Value determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereof less a redemption charge, if any, as determined by the board of directors. Any such request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate(s) (if issued) for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

The Company shall have the right to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such class or classes of Shares equal in value (calculated in the manner described in Article twenty-three) as of the Valuation Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of Shares of the relevant class or classes of Shares. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Shares of the capital of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Any request for redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of suspension of redemptions and conversions pursuant to the related provisions of Article twenty-two hereof. In the absence of revocation, redemptions and conversions will occur as of the first applicable valuation day after the end of the suspension.

Subject to any limitation or provision contained in the sales documents, any shareholder may request conversion of all or part of his shares corresponding to a particular Class and Sub-Fund into shares of another existing Class and/or Sub-Fund, based on the net asset value per share of the Sub-Funds involved. The conversion formula is determined from time to time by the board of directors and disclosed in the current sales documents of the Company.

The board of directors may, from time to time, fix for any particular Class or Sub-Fund a minimum subscription, redemption, conversion or holding, all as disclosed in the current sales documents of the Company.

The board of directors may also limit or even suppress the right of conversion for any particular Sub-Fund and/or Class.

Art. 22. For the purpose of determining the issue, redemption and conversion price per share, the Net Asset Value of shares shall be determined by the Company, or by any other person or entity appointed by the Company as its agent for this purpose, from time to time, but in no instance less than once a month, as the board of directors may determine (every such day for determination of Net Asset Value being referred to herein as a «valuation day») provided that in any case where any valuation day would fall on a day observed as a holiday by banks in Luxembourg, such valuation day shall then be the next following bank business day in Luxembourg.

If since the last valuation day there has been a material change in the quotations on the markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to a particular Sub-Fund is dealt in or listed, the board of directors may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any particular Sub-Fund and the issue and redemption of the shares in such Sub-Fund as well as the conversion from and to shares of such Sub-Fund during

(a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of any Sub-Fund of the Company from time to time is quoted, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings thereon are restricted or suspended;

(b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets owned by any Sub-Fund of the Company would be impracticable;

(c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to any Sub-Fund or the current prices or values on any market or stock exchange;

(d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of any Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares of any Sub-Fund cannot in the opinion of the board of directors be effected at normal prices or rates of exchange;

(e) any period when the Company is being or may be liquidated or as from the date on which notice is given of a meeting of shareholders at which a resolution to liquidate the Company is proposed.

(f) any period when the Net Asset Value of a single or more Investment Funds in which any Sub-Fund has invested and when the transferable securities of the Investment Fund(s) represent a significant part of the assets of any Sub-Fund can not be calculated with accuracy and can not reflect the true market value of the Net Asset Value of the Investment Fund(s) during a Valuation Day.

Any such suspension shall be notified to investors requesting issue, redemption or conversion of shares by the Company at the time of the application for such issue, redemption or conversion and shall be published by the Company (if, in the opinion of the directors, it is likely to exceed fourteen days).

Such suspension as to any Sub-Fund shall have no effect on the determination of the Net Asset Value, the issue, redemption and conversion of the shares of any other Sub-Fund.

Art. 23. The Net Asset Value per Share of each Sub-Fund in the Company will be calculated, except in circumstances of suspension as described hereinabove, for each Sub-Fund on each Valuation Day, at least once a month, as determined in the relevant Appendix to the Prospectus. The Net Asset Value shall be expressed in the currency of the relevant Sub-Fund and in each other currency as the Board of Directors may decide and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company corresponding to each Sub-Fund (being the value of the assets of the Company corresponding to such Sub-Fund less the liabilities attributable to such Sub-Fund) by the number of shares of the relevant Sub-Fund then outstanding. The Net Asset Value per share in other currencies than the currency of the Sub-Fund will be based on a calculation made by the Central Administrative Agent converting the net asset value per share into the other currencies by reference to an average spot rate on the valuation day.

A. The assets of the Company may include:

(a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(c) all bonds, time notes, shares, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;

(d) all stocks, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

(e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;

(f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, and

(g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall, in principle, be determined as follows:

(1) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the board of directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

The value of any cash on deposit may alternatively also be determined on the basis of a straight line interest accrual method.

(2) the value of securities which are quoted or traded on any stock exchange shall be in respect of each security, the weighted average price at close of the last trading session for that day, or the latest available or closing price at the close of the last trading session of that day, taken on the stock exchange which is normally the principal market for such security.

(3) Securities dealt in on another regulated market are valued in a manner as near as possible to that described in the preceding sub-paragraph.

(4) In the event that any of the securities held in any Sub-Fund's portfolio on the relevant valuation day are not quoted or dealt in on a stock exchange or another regulated market or, for any of the securities, no price quotation is available, or if the price as determined pursuant to subparagraphs (2) and/or (3) is not in the opinion of the board of directors representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

(5) Units/shares of other undertakings for collective investments of open-ended type are valued at their latest available Net Asset Value.

(6) All other assets will be valued at their respective fair values as determined in good faith by the board of directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

The board of directors, at its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset.

B. The liabilities of the Company may include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued or payable administrative fees and expenses (including but not limited to investment advisory and investment management fees, custodian fees and central administrative fees);

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the valuation day falls on the record date for determination of the persons entitled thereto or is subsequent thereto;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the valuation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves if any authorized and approved by the board of directors and

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company comprising formation expenses, fees and expenses payable to its investment advisers or investment managers, accountant, custodian, administrative, domiciliary, registrar and transfer agents, paying agents and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, stock exchange listing costs, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of certificates, prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, financial reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges, brokerage and communication expenses.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. The net assets of the Company shall mean the assets of the Company as hereinabove defined less the liabilities as hereinabove defined, on the valuation day on which the Net Asset Value of the shares is determined. The capital of the Company shall be at any time equal to the total net assets of the Company.

B. Allocation of assets and liabilities:

The board of directors shall establish a pool of assets for each Sub-Fund in the following manner:

(a) the proceeds from the issue of shares of each Sub-Fund shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund established for the relevant class of shares and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such Sub-Fund, subject to the provisions of this Article;

(b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

(c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;

(d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds in equal parts or, if the amounts so require, pro rata to the value of the respective net assets of each Sub-Fund.

(e) upon the payment of dividends to the shareholders in any Sub-Fund, the Net Asset Value of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such dividends.

The board of directors may reallocate any asset or liability previously allocated by them if in their opinion circumstances so require. All liabilities, whatever Sub-Fund they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole.

E. In case where different classes of shares are issued in a Sub-Fund as provided in Article five hereof, the Net Asset Value per share of each Class of shares of the relevant Sub-Fund is computed by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund attributable to each Class by the number of shares of each Class then outstanding.

(a) at the time of any increase of the capital of the Company pursuant to the issue of new shares of either Class, the net assets attributable to the corresponding Class shall be increased by the amount received with respect to such issue;

(b) at the time of redemption by the Company of shares of either Class, the net assets attributable to the corresponding Class shall be decreased by the amount paid for with respect to such redemption;

(c) at the time of conversion of shares of one Class into shares of the other Class, the net assets attributable to such Class shall be decreased by the net asset value of the shares converted and the net asset value attributable to the corresponding Class shall be increased by such amount. In case where dividend and capitalisation shares are issued, the percentage of net assets of the relevant Sub-Fund to be attributed to each Class of shares which has been initially the same as the percentage of the total number of shares represented by such class, changes pursuant to dividends or other distributions with respect to dividend shares in the manner that at the time of any dividend or other distribution with respect to dividend shares, the net assets attributable to such Class shall be reduced by the amount of such dividend or other distribution (thus decreasing the percentage of net assets of the relevant Sub-Fund attributable to the dividend shares) and the net assets attributable to the capitalisation shares shall remain the same (thus increasing the percentage of net assets of the relevant Sub-Fund attributable to the capitalisation shares);

F. In the interest of efficient management of its assets, the Company may manage all or part of the assets of one or more Sub-Funds on the basis of pooling, in compliance with their respective investment policies.

G. For the purposes of this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the valuation day referred to in this Article, and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) shares to be issued by the Company pursuant to subscription applications received shall be treated as being in issue as from the close of business on the valuation day referred to in this Article and such price, until received by the Company, shall be deemed to be a debt due to the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets of the Company shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date for determination of the Net Asset Value of shares and

(d) effect shall be given on any valuation day to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such valuation day, to the extent practicable.

Art. 24. Whenever the Company shall offer shares of any Sub-Fund for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold shall be the Net Asset Value as hereinabove defined for the relevant Class and Sub-Fund plus, as the case may be, such commission as the sales documents may provide. Any remuneration to agents active in the placing of the shares shall be paid out of such commission. The price so determined shall be payable within the time period established by the board of directors and disclosed in the sales documents, but at least within 7 Luxembourg bank business days of the relevant valuation day.

The Company retains the right to reject any application for subscription in full or in part. If an application is rejected in full or in part, the subscription amount or the corresponding balance is transferred to the first-named applicant within thirty days of the decision of non-acceptance. The Board of Directors may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities comply with the investment objectives and policies and restrictions of the relevant Sub-Fund. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant Shareholders.

Art. 25. The financial year of the Company shall begin on the first day of October in each year and shall terminate on the last day of September of the following year, with the exception of the first financial year which begins on the date of incorporation and which terminates on the last day of September in 2003.

Art. 26. For each Sub-Fund and with respect to dividend shares, the general meeting of shareholders may, upon the proposal of the board of directors and within the limits provided by law, resolve a distribution of dividends to such shareholders.

The board of directors may also declare interim dividends.

Any resolution of a general meeting of shareholders deciding whether or not dividends are to be distributed to shareholders of any Sub-Fund entitled thereto shall, in addition, be subject to a prior vote of the shareholders of the relevant Class, as far as these shareholders are present or represented, deciding at the quorum and majority requirements provided by Article eleven hereabove.

No dividends shall be paid on capitalisation shares. The holders of capitalisation shares participate equally in the results of the Company, their related part staying invested in the Company and remaining credited to the capitalisation shares.

Art. 27. To the extent required by law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the «Custodian»). The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 30 March 1988.

If the Custodian desires to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to the Luxembourg law of 30 March 1988.

The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each Sub-Fund in proportion to their holding in the respective Sub-Fund(s).

Art. 29. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any Class vis-à-vis those of any other Class or Sub-Fund shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such Class as far as the shareholders of this Class are present or represented.

Art. 30. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto and the Luxembourg law of 30 March 1988.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereinafter:

Shareholders	subscribed capital	Number shares
1) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, S.A., prenamed	34,990 EUR	3,499
2) LIREPA, S.A., prenamed.	10 EUR	1
Total:	35,000 EUR	3,500

Proof of all such payments has been given as specifically stated to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever that shall be borne by the Company as results of its formation are estimated at approximately seven thousand four hundred and fifty Euro.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors:

- Mr Pedro Lameira, Chief Financial Officer, BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., residing at Praça Duque de Saldanha, 1-8, 1050094 Lisbon,
- Mr Pedro Cardoso, Managing Director, BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., residing at Praça Duque de Saldanha, 1-8, 1050-094 Lisbon,
- Mr Mario Bolota, Managing Director, BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., residing at Praça Duque de Saldanha, 1-8, 1050-094 Lisbon,
- Mr Nicholas Leo Racich, Vice-Chairman and Chief Operating Officer, BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., residing at Praça Duque de Saldanha, 1-8, 1050-094 Lisbon.

Mr Pedro Lameira has been elected chairman of the Board of Directors.

Their mandate shall lapse on the date of the annual general meeting in 2004.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 69, route d'Esch, L1470 Luxembourg.

Third resolution

The following firm is appointed auditors:, Luxembourg

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Their mandate shall lapse on the date of the annual general meeting in 2004.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le trente octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg ici représentée par Monsieur Christophe Preney, employé de banque, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé;

2) LIREPA, société anonyme, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Christophe Preney, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts (les «Statuts») d'une société qu'elles forment entre elles:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une «société d'investissement à capital variable» (SICAV) sous la dénomination de BIG OPTIMUM SICAV (la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en actifs de toutes espèces, incluant les actions ou parts d'autres organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif (la «loi du 30 mars 1988»).

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. L'adresse du siège social à Luxembourg peut être changée par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre social, politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise.

Art. 5.

- Actions de la Société

Le capital de la Société sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis par l'Article vingt-trois des présents Statuts.

Le conseil d'administration peut, à tout moment, établir différentes masses d'avoirs, chacune constituant un compartiment (un «Compartiment») désigné par un nom générique et le produit de l'émission des actions de chacun des Compartiments sera placé, suivant l'Article trois ci-dessus, en valeurs et autres avoirs légalement acceptable et correspondant à telle zone géographique, secteur industriel ou zones monétaires ou tel type spécifique de valeurs mobilières suivant ce que le conseil d'administration décidera de temps en temps pour chaque compartiment.

En outre, les actions de chaque Compartiment peuvent, selon ce que le conseil d'administration déterminera, être émises au titre de deux ou plusieurs classes d'actions («Classe(s)») dont les avoirs seront investis en commun selon la politique d'investissement du Compartiment concerné mais où une structure spécifique de frais de souscription et/ou de rachat, une structure de frais spécifique, une politique de distribution spécifique, une politique de couverture spéciale, une devise de référence différente ou autres particularités seront appliqués à chaque Classe du Compartiment.

La Société est une seule entité juridique, cependant, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil, les avoirs d'un Compartiment donné répondent des dettes, obligations et engagements imputables à ce Compartiment. Dans le cadre des relations entre les actionnaires de la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte.

Le conseil d'administration peut créer à tout moment des Compartiments et/ou Classes supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des Compartiments et/ou Classes existant(e)s ne soient pas modifiés par cette création.

Le capital initial de la Société est de trente-cinq mille euros (euros 35.000,-) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions de capitalisation du compartiment «Global Opportunities».

Le capital minimum de la Société est de un million deux cent trente neuf mille quatre cent soixante-huit euros (EUR 1.239.468,-) et doit être atteint dans les six mois suivant l'inscription de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment des actions supplémentaires, entièrement libérées, à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire par action concernée, déterminée en accord avec l'Article vingt-trois des présents Statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé, à tout directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions, de livrer et de recevoir paiement du prix de telles actions nouvelles.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital de la Société sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments.

- Fermeture et Fusion des Compartiments ou Classes d'actions

Dans le cas où les avoirs d'un Compartiment ou d'une Classe donnée n'auraient pas atteint ou seraient tombés en dessous d'un montant que le conseil d'administration considère comme étant un minimum pour une gestion rentable des avoirs ou dans le cas de changements significatifs non favorables de la situation sociale, politique ou économique de pays dans lesquels les investissements dudit Compartiment ou de ladite Classe sont réalisés, ou dont les actions sont distribuées, le conseil d'administration peut décider de la fusion d'un ou de plusieurs Compartiments ou Classes ou peut décider de supprimer un ou plusieurs Compartiments ou Classes en annulant les actions concernées et en remboursant aux actionnaires de ce(s) Compartiment(s) ou Classe(s) la valeur nette d'inventaire totale des actions de ce(s) Compartiment(s) ou Classe(s).

Un avis relatif à de telles décisions devra être publié selon les conditions définies de temps en temps par le Conseil d'Administration et envoyé aux actionnaires nominatifs par courrier à leur adresse figurant dans le Registre des Actionnaires.

Dans le cas d'une fusion avec un autre Compartiment ou Classe de la Société ou avec un compartiment d'une autre SICAV luxembourgeoise, les actionnaires du Compartiment(s) ou Classe(s) devant être fusionné peuvent continuer à demander le rachat de leurs actions, ce rachat étant effectué sans frais durant une période minimale d'un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion. A la fin de cette période, tous les actionnaires restants seront liés par la décision de fusion.

En cas de liquidation d'un Compartiment par décision du conseil d'administration, les actionnaires du Compartiment concerné ou Classe concernée peuvent continuer à demander le rachat de leurs actions jusqu'à la date effective de la liquidation. Pour les rachats effectués dans ces circonstances, la Société appliquera une valeur nette d'inventaire prenant

en compte les frais de liquidation et n'en appliquera aucun autre. Le produit de la liquidation non réclamé par les actionnaires concernés à la clôture des opérations de liquidation, sera gardé auprès de la banque dépositaire pour six mois, passé ce délai, il sera déposé auprès de la Caisse des Consignations au Luxembourg.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration dans le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe a le pouvoir, dans toutes autres circonstances, sur proposition du Conseil d'Administration, de décider du rachat de toutes les actions du Compartiment ou Classe concerné(s) et du remboursement aux actionnaires de la valeur de leurs actions (les prix de réalisation des investissements et des dépenses étant néanmoins pris en compte). Aucun quorum n'est requis lors d'une telle assemblée qui votera par résolution prise à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votant.

La décision de fusionner un ou plusieurs Compartiment(s) ou Classe(s) avec un OPC de droit luxembourgeois organisé sous forme de fonds commun de placement et la décision de fusionner un ou plusieurs Compartiment(s) ou Classe(s) avec un autre organisme de placement collectif étranger appartiennent aux actionnaires du(des) Compartiment(s) ou Classe(s) à fusionner. Les décisions dans ce contexte seront prises par vote unanime de tous les actionnaires du(des) Compartiment(s) ou Classe(s) en question. Si cette condition n'est pas remplie, seuls les actionnaires ayant voté pour la fusion seront liés par la décision de fusionner, les actionnaires restants seront considérés comme ayant demandé le rachat de leurs actions, ce rachat étant fait sans frais pour l'actionnaire.

Art. 6. Pour chaque Compartiment et Classe, la Société pourra décider d'émettre ses actions sous forme nominative et/ou au porteur.

Pour les actions nominatives, l'actionnaire recevra une confirmation de son actionariat. Si un actionnaire demande l'échange de ses certificats contre des certificats d'une autre forme, le coût d'un tel échange sera mis à sa charge.

Si des actions au porteur sont émises, les certificats seront émis dans les coupures qui seront déterminées par le conseil d'administration. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats valeur différente, le coût d'un tel échange sera mis à sa charge. Si un actionnaire désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à charge de cet actionnaire. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées de temps à autre par le conseil d'administration.

Les actions ne seront émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix d'achat. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat par la Société et sans délai, les actions souscrites seront attribuées au souscripteur et s'il en a fait la demande, il lui sera remis des certificats nominatifs ou au porteur définitifs.

Le paiement des dividendes se fera aux actionnaires, pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires et pour les actions au porteur, sur présentation du coupon de dividende adéquat.

Toutes les actions émises par la Société autres que les actions au porteur seront inscrites au registre des actionnaires (le «Registre des Actionnaires») qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le Registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque action. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au Registre des Actionnaires.

Le transfert d'actions au porteur se fera par la remise du certificat d'action au porteur correspondant avec tous les coupons non échus attachés. Le transfert d'actions nominatives se fera

(a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société et

(b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au Registre des Actionnaires. Au cas où un actionnaire nominatif ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée périodiquement par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

Les propriétaires de fractions d'actions n'auront pas droit de vote au regard de ces fractions mais auront droit, selon ce que la Société déterminera quant au mode de calcul des fractions, à un prorata de dividendes ou d'autres distributions, le cas échéant.

En ce qui concerne les actions nominatives, les fractions d'actions seront émises jusqu'à un millième d'action. Pour les actions au porteur, il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action de la Société. En cas d'indivision ou de nue-propriété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'action ou des actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nus-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société.

Le Conseil d'administration peut donner son accord pour que des actions soient émises et souscrites par apport en nature conformément aux dispositions législatives telles que prévues par la Loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises de la Société («réviseur d'entreprise agréé») et à condition que lesdits titres soient en conformité avec les objectifs et la politique d'investissement du Compartiment concerné. Les frais relatifs à une souscription en nature seront supportés par les actionnaires concernés.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une garantie donnée par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés ou détériorés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés ou détériorés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société peut à son gré faire supporter à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au Registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale si la Société estime que cette propriété entraîne une violation de la loi au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, peut impliquer que la Société soit sujette à imposition dans un pays autre que le Grand-Duché ou peut d'une autre manière être préjudiciable à la Société.

Notamment, elle pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par tout «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» tel que défini ci-après.

A cet effet, la Société pourra:

(a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

(b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

(c) procéder au rachat forcé de toutes les actions s'il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou procéder au rachat forcé de tout ou d'une partie des actions, s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes sont propriétaires d'une proportion des actions de la Société d'une manière à rendre applicables à la Société des lois fiscales ou autres de juridictions autres que le Luxembourg. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

(1) La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre des Actionnaires de la Société.

L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé en tant que titulaire de ces actions du Registre des Actionnaires; et s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la Société.

(2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat») sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions concernées, déterminée conformément à l'article vingt-trois des présents Statuts au jour de l'avis de rachat.

(3) Le paiement du prix de rachat sera fait au propriétaire des actions à racheter dans la devise du Compartiment concerné, sauf en période de restriction de change; le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), qui le remettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, représentant les actions désignées dans l'avis de rachat.

Dès après le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions ou certaines d'entre elles ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêts) à la banque contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y avait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société. Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts signifiera tout ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, société organisée et constituée sous les lois d'états, territoires ou possessions des Etats-Unis d'Amérique ou de sociétés organisées sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ou d'état, possession ou territoire sous leur juridiction, ou de propriété ou trust autre que ceux dont les revenus proviennent de sources hors des Etats-Unis d'Amérique, et qui ne seraient pas considérés comme imposables au titre de l'impôt sur le revenu aux Etats-Unis.

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, chaque troisième jeudi du mois de janvier de chaque année à 15.00 heures, heure locale, et pour la première fois en 2004. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 11. Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur une autre personne comme son mandataire. Une société peut remplir une procuration par ses mandataires dûment autorisés.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts les décisions au cours d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Les actionnaires de Classe(s) d'actions liées à un Compartiment, pourront tenir, à tout moment, des assemblées générales d'actionnaires pour se prononcer sur toutes affaires qui relèvent exclusivement de ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une Classe d'actions pourront se réunir, à tout moment, en assemblées générales des actionnaires pour se prononcer sur toutes affaires qui relèvent exclusivement de cette Classe.

Les décisions relatives à un quelconque Compartiment ou à une quelconque Classe seront également prises, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, à la majorité simple des actionnaires du compartiment ou de la classe concerné(e) présents ou représentés et votants.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des propriétaires d'actions d'un Compartiment ou Classe par rapport aux droits des propriétaires d'actions d'un autre Compartiment ou Classe, sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de ce Compartiment ou Classe conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Art. 12. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration. Un avis énonçant l'ordre du jour sera envoyé par courrier au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au Registre des Actionnaires.

Dans la mesure requise par la loi, l'avis sera en outre publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, dans un journal luxembourgeois, et dans tels autres journaux que le conseil d'administration décidera.

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Par dérogation à ce qui précède, le président, vice-président et secrétaire de la Société pourront être nommés par l'assemblée générale des actionnaires tenue immédiatement après la constitution de la Société.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité présente à une telle réunion un autre administrateur ou, dans le cas d'une assemblée générale, lorsqu'aucun administrateur n'est présent, toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration pourra nommer, s'il y a lieu, des directeurs et fondés de pouvoir de la Société dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs-généraux-adjoints, des secrétaires-adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir désignés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera

pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés expressément par une résolution du conseil d'administration. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée lors de la réunion (ce qui peut se faire par une réunion par téléphone). Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion en question. Au cas où lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le Président aura voix prépondérante. Dans le cas d'une réunion par téléphone, les décisions régulièrement prises seront portées par après sur un procès-verbal régulier.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil seront aussi valables et exécutoires que celles prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et peuvent être prouvées par lettrés, câbles, télégrammes, télex, télécopieur ou des moyens analogues. Ces résolutions seront effectives à la date de la dernière signature.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de toute assemblée générale des actionnaires seront signés par le Président ou en son absence par l'administrateur qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 16. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement pour chaque compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

Le conseil d'administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société.

Art. 17. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., ses filiales et sociétés associées ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.

Art. 18. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Art. 19. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur dûment autorisé à cet effet, ou par la seule signature d'un directeur ou d'un fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé à cet effet, ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 20. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 30 mars 1988.

Un tel réviseur sera désigné par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et il restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé par son successeur.

Art. 21. Selon les modalités fixées ci-après, la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société sous réserve d'un préavis tel que le conseil d'administration pourra déterminer. Le prix de rachat sera payé dans le délai fixé par le conseil d'administration mais au plus tard vingt cinq jours ouvrables bancaires à Luxembourg après le jour d'évaluation applicable et sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions concernées, telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'Article vingt-trois ci-après, diminuée éventuellement d'une commission de rachat telle que déterminée, le cas échéant, par le conseil d'administration. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne physique ou morale désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions, accompagnée du ou des certificats d'actions (s'il en a été émis) en bonne et due forme et de preuves suffisantes d'un transfert.

La Société aura le droit de satisfaire au paiement du prix de rachat de chaque actionnaire consentant, par attribution en nature à l'actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs établie en rapport avec cette Classe ou ces Classes ayant une valeur égale (déterminée de la manière prescrite à l'Article vingt-trois) le jour d'Evaluation, auquel le prix de rachat est calculé, à la valeur des actions à racheter. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé sur une base équitable et raisonnable sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la ou des Classes en question. Les coûts de tels transferts seront à supporter par la partie à laquelle le transfert est fait

Les actions du capital rachetées par la Société seront annulées. Toute demande de rachat ou de conversion formulée est irrévocable sauf dans le cas où les rachats et conversions sont suspendus en vertu de l'article vingt-deux des présents Statuts. A défaut de révocation de la demande, les rachats et conversions seront effectués au premier jour d'évaluation applicable après la fin de la suspension.

Sous réserve des limitations ou dispositions contenues dans les documents de vente, tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'un(e) Compartiment/Classe particulier(ère) en actions d'un(e) autre Compartiment/Classe existant(e), sur base de la valeur nette d'inventaire des Compartiments impliqués.

La formule de conversion est déterminée de temps à autre par le conseil d'administration et décrite dans les documents de vente en vigueur de la Société.

Le conseil d'administration peut occasionnellement fixer, pour un(e) Compartiment/Classe particulier(ère), un montant minimum de souscription, de rachat ou de conversion tel que décrit dans les documents de vente en vigueur de la Société.

Le conseil d'administration peut également limiter ou même supprimer le droit à la conversion de chacun des Compartiments et/ou Classes.

Art. 22. Afin de déterminer les prix d'émission, de rachat et de conversion par action, la valeur nette d'inventaire des actions de chaque Compartiment dans la Société sera calculée périodiquement par la Société, comme le conseil d'administration le déterminera, ou par toute autre personne physique ou morale désignée par la Société comme mandataire à cet effet, mais en aucun cas moins d'une fois par mois, (le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions est désigné dans les présents Statuts comme «jour d'évaluation»). Si le jour d'évaluation est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le jour d'évaluation sera alors le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Si depuis le dernier jour d'évaluation, il y a eu des modifications importantes des cotations sur les marchés auquel une portion substantielle des investissements de la Société est traitée ou cotée, (pour un compartiment particulier), le conseil d'administration peut annuler la première évaluation et faire procéder à une seconde évaluation afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire de chaque compartiment, ainsi que l'émission et le rachat des actions du compartiment concerné, et la conversion de et en actions d'un tel compartiment dans les cas suivants:

(a) pendant toute période durant laquelle l'un des principaux marchés ou l'une des principales bourses de valeurs auquel une portion substantielle des investissements d'un compartiment de la Société est cotée de temps en temps, se trouve fermé, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus;

(b) l'existence d'une situation exceptionnelle durant laquelle la disposition et l'évaluation des avoirs détenus par un quelconque compartiment de la Société est impossible;

(c) pendant toute rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix de n'importe quel investissement d'un Compartiment de la Société ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;

(d) toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds pour faire face à des paiements substantiels concernant le rachat d'actions des compartiments ou pendant laquelle tout transfert de fonds concernant la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou des paiements dus suite au rachat d'actions des compartiments ne peuvent, de l'opinion du conseil d'administration, être effectués à des prix ou à des taux de change normaux;

(e) toute période pendant laquelle la Société est en liquidation ou pourra être mise en liquidation ainsi que dès la convocation à une assemblée au cours de laquelle la dissolution de la Société sera proposée;

(f) toute période pendant laquelle la valeur nette d'inventaire d'un ou de plusieurs OPC, dans lequel la Société a investi et lorsque ces parts ou actions d'OPC constituent une part significative des actifs de la Société, ne peut être calculée avec précision et ne peut refléter leur valeur réelle de marché lors d'un jour d'évaluation (tel que défini pour chaque Compartiment).

Le cas échéant, pareille suspension sera notifiée aux actionnaires demandant la souscription, le rachat ou la conversion d'actions de la Société au moment où ils feront la demande en vue de telles souscriptions, rachats ou conversions et sera publiée par la Société (si, de l'opinion du conseil d'administration, cette suspension peut excéder quatorze jours).

Pareille suspension concernant un Compartiment, n'aura aucun effet sur la détermination de la valeur nette d'inventaire, l'offre, le rachat et la conversion d'actions d'autres Compartiments.

Art. 23. Excepté lors des cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire tels que décrits ci-dessus, la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société sera calculée pour chaque Compartiment, chaque jour d'évaluation tel que déterminé dans les annexes du Prospectus, mais au moins une fois par mois et s'exprimera dans la devise du Compartiment concerné et dans toute autre devise telle que déterminée par le Conseil d'Administration.

La Valeur Nette d'Inventaire sera évaluée en divisant au jour d'évaluation les actifs nets de la Société pour chaque Compartiment (correspondants aux avoirs d'un Compartiment de la Société moins les engagements attribuables à ce Compartiment) par le nombre d'actions en circulation pour ce Compartiment.

La valeur nette d'inventaire par action non exprimée dans la devise du compartiment sera convertie par l'agent administratif en cette devise en référence à un cours moyen («average spot rate») en vigueur le jour d'évaluation concerné.

A. Les actifs de la Société comprendront notamment:

- (a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus;
- (b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- (c) tous les titres, effets à échéance, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription, warrants, options et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- (d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société (étant entendu que la Société pourra faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividendes ou ex-droits ou des pratiques analogues);
- (e) tous les intérêts courus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- (f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et
- (g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le conseil d'administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

La valeur des espèces en dépôt peut également être évaluée sur base d'une proratisation linéaire des intérêts courus.

(2) L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle est basée sur le prix moyen pondéré du marché principal de cette valeur lors de la clôture de la dernière session de cotation, ou sur le dernier cours publié ou sur le dernier cours disponible lors de la clôture de la dernière session de cotation.

(3) La valeur des valeurs mobilières qui sont négociées sur un autre marché réglementé sera déterminée d'une façon aussi proche que possible de celle énoncée au paragraphe précédent.

(4) Au cas où le portefeuille d'un Compartiment au jour d'évaluation comporte des valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, ou si pour ces valeurs mobilières il n'existe aucun cours ou si le prix déterminé suivant les alinéas (2) ou (3) n'est pas, de l'opinion du conseil d'administration, représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, ces valeurs mobilières seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi.

(5) Les parts/actions des autres organismes de placement collectif de type ouvert seront évaluées sur leur dernière valeur nette d'inventaire disponible.

(6) Tous les autres avoirs seront évalués par le conseil d'administration sur base de leur juste valeur, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

Le conseil d'administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir.

B. Les engagements de la Société comprendront notamment:

- (a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;
- (b) tous frais d'administration, échus ou redus, (y compris et sans limitations la rémunération des conseils d'investissement, de la gestion d'investissement, des dépositaires et des mandataires et gérants de la Société);
- (c) toutes les obligations connues, actuelles et futures, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés, lorsque le jour d'évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a, ou y aura droit;
- (d) une réserve appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour d'évaluation et déterminée périodiquement par la Société et le cas échéant d'autres réserves autorisées et approuvées par le conseil d'administration;

(e) tous autres engagements de la Société de quelque nature et sorte que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais payables à ses gestionnaires, conseillers en investissements, comptable, dépositaire, agent administratif, agent domiciliaire, agent de registre et transfert, agents payeurs et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais pour les services juridiques et de révision, les frais de cotation en bourse, les frais de publicité, d'imprimerie y compris le coût de publicité et de préparation et d'impression des certificats, prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, rapports financiers, impôts ou taxes gouvernementales, et toutes autres dé-

penses opérationnelles y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux et les frais de communication.

La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par un montant estimatif pour l'année ou pour toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Les avoirs nets de la Société signifient les avoirs de la Société tels que définis ci-dessus moins les engagements tels que définis ci-dessus, au jour d'évaluation au cours duquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée. Le capital de la Société sera à tout moment égal aux avoirs nets de la Société.

D. Répartition des avoirs et engagements:

Les administrateurs établiront pour chaque Compartiment une masse d'avoirs de la manière suivante:

(a) le produit de l'émission des actions de chaque Compartiment sera affecté dans les livres de la Société à la masse d'avoirs établie pour ce Compartiment, et les actifs, engagements, revenus et dépenses relatifs à ce Compartiment seront imputés sur la masse d'avoirs de ce Compartiment, suivant les dispositions de cet Article;

(b) les actifs qui dérivent d'autres actifs seront, dans les livres de la Société, attribués à la même masse d'avoirs que les actifs dont ils sont dérivés. En cas de plus-value ou de moins-value d'un actif, l'accroissement ou la diminution de valeur de cet actif sera imputé sur la masse d'avoirs du compartiment auquel cet actif est attribuable;

(c) tous les engagements de la Société qui pourront être attribués à un Compartiment particulier seront imputés à la masse d'avoirs de ce Compartiment;

(d) les actifs, engagements qui ne pourront pas être attribués à un Compartiment particulier seront imputés aux différents Compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs;

(e) à la suite du paiement de dividendes aux actionnaires d'un quelconque Compartiment, la valeur de l'actif net de ce Compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.

Le conseil d'administration peut réattribuer un avoir ou un engagement préalablement attribué s'il estime que les circonstances le requièrent. Tous les engagements, quel que soit le Compartiment auquel ils sont attribués, engageront la Société tout entière, sauf accord contraire avec les créanciers.

E. Si différentes classes d'actions sont émises au sein d'un Compartiment, tel que prévu à l'Article cinq ci-avant, la valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions du Compartiment en question sera déterminée en divisant les avoirs nets du Compartiment concerné alloués à cette Classe par le nombre d'actions alors en circulation dans cette classe.

(a) lors de l'augmentation du capital de la Société à la suite d'une émission de nouvelles actions de l'une ou de l'autre Classe, les avoirs nets attribuables à la Classe correspondante seront augmentés par la somme reçue en relation avec une telle émission;

(b) lors du rachat par la Société d'actions de l'une ou de l'autre Classe, les avoirs attribuables à la Classe correspondante seront diminués du prix payé pour ce rachat;

(c) lors de la conversion d'actions d'une Classe en actions d'une autre Classe, les avoirs nets attribuables à cette Classe seront diminués par la valeur nette d'inventaire des actions converties et les avoirs nets de la Classe correspondante seront augmentés de cette somme.

Si des actions de distribution et de capitalisation sont émises, le pourcentage des avoirs nets du Compartiment concerné alloué à chaque Classe d'actions, qui était initialement le même que le pourcentage du nombre total d'actions représenté par cette Classe, change en ce qui concerne les actions de distribution, suite au paiement de dividendes ou autres distributions, de sorte que lors de toute distribution de dividendes ou autre distribution en relation avec les actions de distribution, les avoirs nets attribuables à cette Classe seront réduits du montant d'un tel dividende ou autres distributions (diminuant ainsi le pourcentage des avoirs nets du Compartiment concerné attribuables aux actions de distribution) et les avoirs nets attribuables aux actions de capitalisation resteront les mêmes (augmentant ainsi le pourcentage des avoirs nets du Compartiment concerné attribuables aux actions de capitalisation);

F. En vue d'une bonne gestion de ses portefeuilles, la Société peut gérer tout ou partie des actifs d'un ou de plusieurs Compartiments sur une base groupée («pooling»), dans le respect de leurs politiques d'investissement respectives.

G. Pour les besoins de cet Article:

(a) chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'après la clôture du jour d'évaluation tel que défini dans cet Article et sera à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme engagement de la Société;

(b) les actions à émettre par la Société suivant les demandes de souscription reçues, seront traitées comme étant émises à partir de la clôture du jour d'évaluation tel que défini dans cet Article et ce prix sera traité comme une dette due à la Société jusqu'à sa réception par celle-ci;

(c) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs de la Société seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux du marché ou des taux de change en vigueur au jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions et

(d) dans la mesure du possible, effet sera donné au jour d'évaluation à tout achat ou vente de valeurs mobilières contracté par la Société un tel jour d'évaluation.

Art. 24. Lorsque la Société offre des actions d'un quelconque Compartiment en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises sera égal à la valeur nette d'inventaire telle qu'elle est définie, pour le Compartiment et la Classe correspondants dans les présents Statuts, majorée éventuellement d'une commission telle que prévue dans les documents de vente. Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée à l'aide de cette commission. Le prix ainsi déterminé sera payable dans un délai déterminé par le conseil

d'administration et prévu dans les documents de vente, mais au moins dans les 7 jours ouvrables bancaires suivant le jour d'évaluation.

La Société se réserve le droit de rejeter toute demande de souscription en tout ou partie. Si la demande est rejetée en tout ou partie, le montant de la souscription ou du solde correspondant est versé au demandeur dans les 30 jours qui suivent la décision de refus.

Le Conseil d'Administration peut donner son accord pour une émission d'actions par apport en nature conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de fournir un rapport d'évaluation établi par un réviseur d'entreprises de la Société, et à condition que les titres souscrits par apport en nature soient conformes à la politique et aux objectifs d'investissement du Compartiment concerné.

Tout coût lié à une souscription par apport en nature sera supporté par les Actionnaires concernés.

Art. 25. L'exercice social de la Société commencera le premier jour d'octobre de chaque année et se terminera le dernier jour de septembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et qui se terminera le dernier jour du mois de septembre 2003.

Art. 26. Pour chaque Compartiment et concernant les actions de distribution, l'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du conseil d'administration, sur les distributions de dividendes à ces actionnaires, en respectant les limites tracées par la loi et les Statuts.

Le conseil d'administration pourra également déclarer des dividendes intérimaires.

Toute résolution d'une assemblée générale d'actionnaires décidant si des dividendes doivent être payés aux actionnaires de tout Compartiment, sera en plus soumise au vote préalable des actionnaires présents ou représentés de la Classe concernée aux mêmes conditions de majorité et de présence énoncées à l'Article onze ci-avant.

Aucun dividende ne sera normalement payé aux actions de capitalisation. Les détenteurs d'actions de capitalisation participent de la même façon aux résultats de la Société, leurs parts restant investies dans la Société et étant créditées pour le compte des actions de capitalisation.

Art. 27. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier (le «Dépositaire»). Le Dépositaire aura les obligations et responsabilités tels que prévus par la loi du 30 mars 1988.

Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant dans les deux mois à compter de l'opposabilité du retrait. Les administrateurs peuvent dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourront révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été nommé pour agir à sa place.

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988.

Les produits nets de liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de chaque Compartiment proportionnellement à leur part dans leur Compartiment respectif.

Art. 29. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une quelconque Classe par rapport à ceux d'un quelconque autre Compartiment ou d'une quelconque autre Classe sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans cette Classe, pour autant que les actionnaires de la Classe en question soient présents ou représentés.

Art. 30. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 30 mars 1988.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit le nombre d'actions et ont payé comptant les montants indiqués ci-après:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions
1) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, S.A., prédésignée.	34.990 EUR	3.499
2) LIREPA, S.A., prédésignée	10 EUR	1
Total:	35.000 EUR	3.500

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société parce que résultant de sa formation sont estimés à approximativement sept mille quatre cent cinquante Euros.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'Article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

Monsieur Pedro Lameira, Chief Financial Officer, BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., demeurant à Praça Duque de Saldanha, 1-8, 1050-094 Lisbonne,

Monsieur Pedro Cardoso, Managing Director, BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., demeurant à Praça Duque de Saldanha, 1-8, 1050-094 Lisbonne,

Monsieur Mario Bolota, Managing Director, BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., demeurant à Praça Duque de Saldanha, 1-8, 1050-094 Lisbonne,

Monsieur. Nicholas Leo Racich, Vice-Chairman and Chief Operating Officer, BANCO DE INVESTIMENTO GLOBAL S.A., demeurant à Praça Duque de Saldanha, 1-8, 1050-094 Lisbonne.

Monsieur Pedro Lameira est élu président du conseil d'administration.

Leur mandat prendra fin lors de la première assemblée générale annuelle en 2004.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Troisième résolution

Est nommée Réviseur:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Son mandat prendra fin lors de la première assemblée générale annuelle en 2004.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur demande des comparants le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et en cas de divergences le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: C. Preney, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 novembre 2002, vol. 422, fol. 86, case 10. – Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 novembre 2002.

H. Hellinckx.

(81345/242/1242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

EDILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.

R. C. Luxembourg B 27.805.

L'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

Cession de parts sociales.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

La Société Anonyme Holding NET HOLDING,

avec siège à Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo 4.999 parts sociales

Monsieur Ardito Toson, demeurant à Luxembourg 1 part sociale

5.000 parts sociales

Monsieur Ardito Toson, cité ci-dessus, cède 1 part sociale à Monsieur Coletta Natale, demeurant à L-1420 Luxembourg, 224, avenue Gaston Diderich.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

La S.A.H. NET HOLDING, prédite 4.999 parts sociales

M. Coletta Natale, précité 1 part sociale

5.000 parts sociales

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 11.00 heures.

La S.A.H. NET HOLDING / A. Toson / C. Natale

Signatures / - / -

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2002, vol. 325, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(81374/612/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

PLUSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 46.350.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 28 juin 2002 que:

Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002. Le capital social est de EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents) représenté par 2.000 (deux mille) actions, sans désignation de valeur nominale.

L'article 3 alinéa 1^{er} des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81300/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

LORENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 39, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 51.773.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à la date du 26 juin 2002

Il résulte du procès-verbal du 26 juin 2002 que:

L'assemblée renouvelle pour le terme de deux ans les mandats des administrateurs à savoir:

- Monsieur Jean-Luc Wack, président du conseil d'administration et administrateur-délégué, demeurant à F-67240 Gries,

- Monsieur Jean-Louis Mutschler, administrateur, demeurant à F-67150 Limersheim,

- Monsieur Claude Schmitz, administrateur, demeurant à L-5231 Sandweiler,

ainsi que du commissaire aux comptes:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., avec siège au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Tous les mandats ci-dessus prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les résultats de l'exercice arrêté au 28 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LORENA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 31, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81304/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

CORRIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: 12.394,68 EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.563.

—
Transfert de parts sociales en date du 23 septembre 2002

Le 23 septembre 2002, ABACUS NOMINEES LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit d'Angleterre, ayant son siège social au 60 Circular Road, Douglas, Isle of Man, a cédé 1 part sociale de CORRIG, S.à r.l., à la société CORRIG INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit d'Angleterre, ayant son siège social à 60 Circular Road, Isle of Man.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

CORRIG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81830/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

BRIO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.120.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 573, fol. 26, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 24 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Dr Peter Bosshard, avocat, demeurant à Zurich (Suisse), président,
- Monsieur Dimitri Bikas, architecte, demeurant à Thessalonique (Grèce),
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Signature.

(81305/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

MINVIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.918.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour MINVIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

I. Wieme

Administrateur

(81694/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

MINVIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 62.918.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2002 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 4 décembre 2000 de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Isabelle Wieme en remplacement de Monsieur Charles Muller.

Cette même Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame Isabelle Wieme, licenciée en sciences économiques, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 mars 2002.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., Commissaire aux Comptes, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 mars 2002.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Pour MINVIELLE HOLDING S.A.

I. Wieme

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 37, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81695/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

CROSSOVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 31, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 5 novembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

1. M. Matthew Charles Robert Youngs, administrateur, RATHBONE JERSEY LTD, Seaton House, Seaton Place, St Helier, Jersey Channel Island, administrateur de catégorie «A»,

2. M. Paul Andrew Bradshaw, administrateur, RATHBONE JERSEY LTD, Seaton House, Seaton Place, St Helier, Jersey Channel Island, administrateur de catégorie «A»,

3. M. Carl Scharffenorth, administrateur, resident of Goetzingen, Grand-Duchy of Luxembourg, administrateur de catégorie «B».

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Signature.

(81307/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

**LAGUNA SALES S.A., Société Anonyme,
(anc. DESIGN AND HOME CONCEPT S.A.).**

R. C. Luxembourg B 69.231.

Dénonciation du siège social

Par la présente, le soussigné Ludwig Pontzen agissant en sa qualité et pour le compte du domiciliataire, dénonce le contrat de domiciliation entre parties, avec effet immédiat.

Cette dénonciation sera publiée en bonne et due forme.

Luxembourg, le 10 octobre 2002.

L. Pontzen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 32, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81371/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

ProfilARBED DISTRIBUTION, Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 9.720.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2002

ad 1) L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Président, prend acte de la démission de:

MM. Nicolas Ueberecken

Paul Thielen

Jean-Michel Dengler

José Dahm

Camille Schroeder.

Après avoir remercié les administrateurs démissionnaires pour les éminents services rendus à la société, l'Assemblée Générale nomme comme nouveaux administrateurs:

MM. Patrick Tanson, demeurant au 28A, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel

Jacques Dham, demeurant au 3, rue du Midi, F-51220 Merfy.

Le nombre des administrateurs est dorénavant fixé à cinq.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2004 statuant sur l'exercice 2003.

Monsieur Georges Kirps est nommé Président du Conseil d'Administration.

R. Schlim / G. Kirps

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 35, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81859/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

ABAX/eBRC LUXEMBOURG G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

—
STATUTS**Art. 1^{er}.** Le groupement est dénommé ABAX/eBRC LUXEMBOURG, suivi du sigle G.I.E.;**Art. 2.** Le groupement a pour objet:

- a. de faciliter et de développer les activités économiques de ses membres en matière de prestations de services et conseil liées à SWIFT
- b. de promouvoir l'amélioration des niveaux de STP (STRAIGHT THROUGH PROCESSING) auprès des utilisateurs de SWIFT
- c. d'améliorer ou d'accroître les résultats de ces activités.

Art. 3. Les membres du groupement sont:

- a. la société à responsabilité limitée, ABAX CONSULTING, cabinet de conseils et de réviseurs d'entreprises, domiciliée 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 67.260);
 - b. la société anonyme, e-BUSINESS & RECOVERY CENTRE S.A. (eBRC), domiciliée 5, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg; (R. C. Luxembourg B 72.585);
- dans les proportions de 50% pour chacune des parties.

Art. 4. Le groupement est constitué pour une durée illimitée à compter de son enregistrement au registre de commerce et sauf dissolution anticipée. La dissolution et/ou la mise en faillite d'un de ses membres, dissout automatiquement le groupement. Les autres raisons de dissolution du G.I.E. sont celles reprises par la loi.**Art. 4bis1.** L'admission d'un nouveau membre au groupement est soumise à l'accord unanime de tous les membres.**Art. 4bis2.** Chaque membre doit au moins avoir un représentant au conseil de gérance.**Art. 5.** Le siège du groupement est établi au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.**Art. 6.** Le groupement est administré par un conseil de gérance. Les membres de ce conseil portent le nom de «gérants». Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée des membres à l'unanimité qui décide de leur nombre, de leur rémunération éventuelle et fixe la durée de leur mandat. Leur mandat est renouvelable. Le président et le vice-président sont choisis par l'assemblée des membres parmi les gérants.**Art. 7.** Le groupement est constitué sans capital.**Art. 8.** Le groupement ne sera valablement engagé à l'égard des tiers que par la signature conjointe du président et du vice-président, qui n'auront pas à justifier à l'égard des tiers d'une délibération du conseil de gérance.

Le président et le vice-président du conseil de gérance sont habilités, chacun par sa seule signature, à accomplir au nom du groupement les formalités en vue de son immatriculation et de la publication de ses actes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2002 en deux exemplaires originaux.

Le 31 octobre 2002.

Pour la société ABAX CONSULTING, Conseils et Réviseurs d'Entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81327/592/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2002.

SINAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 32.202.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg, le 16 septembre 2002

L'assemblée générale décide d'accepter à l'unanimité de céder les parts sociales de Madame Yass Khabirpour, Monsieur Ramin Khabirpour, Monsieur Dr Furi Khabirpour et Madame Nazenine Khabirpour à Monsieur Paul Arbab et à Madame Lina Khabirpour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2002.

Pour SINAM, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 32, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(81857/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

PHITEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.990.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour PHITEX S.A., Société Anonyme Holding

I. Wieme

Administrateur

(81696/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

PHITEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.990.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2002 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Isabelle Wieme, licencié en sciences économiques, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., administrateur, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 20 septembre 2002.

Pour PHITEX S.A.

I. Wieme

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 37, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81697/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**GENERALE INTERNATIONAL FINANCE, LUXEMBOURG S.A., G.I.F. S.A.,
Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 3.309.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2001 de la SUEZ (société mère de GENERALE INTERNATIONAL FINANCE, LUXEMBOURG S.A., G.I.F. S.A.), enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 37, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(81720/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

PEINTURE-DECOR SEILER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Heffingen.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81760/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

E.I.R. S.A., EUROPEAN INNOVATIVE RETAILING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 73.492.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81754/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

PS - MERL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.977.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81755/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

LUX-LOISIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 18.546.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81756/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

JAMAR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 13.158.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2000,
Assemblée tenue de façon extraordinaire le 6 juillet 2001*

Quatrième résolution

Sont élus administrateurs pour un nouveau mandat de 6 ans:

- Madame Isabelle Westphal, demeurant à Wincrange.
- Monsieur Georges Brimeyer, demeurant à Fentange.
- Mademoiselle Cendrine Westphal, demeurant à Wincrange.

Leur mandat se terminant à l'issue de l'AGO qui se tiendra en l'an 2007.

Est élue commissaire aux comptes pour un nouveau mandat de 6 ans:

- FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., à L-8008 Strassen, route d'Arlon, 134.

Le mandat se terminant à l'issue de l'AGO qui se tiendra en l'an 2007.

Strassen, le 4 novembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2002, vol. 576, fol. 40, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82016/578/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

THYSSEN ASCENSEURS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.146.

—
Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 11, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(81759/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

VIMOTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.565.

—
Par décision du conseil d'administration du 25 octobre 2002, il a été décidé de coopter Madame Claudia von Fellenberg, née le 25 décembre 1957 à Zug (Suisse), résidente à Via Crusagh, 6864 Arzo, aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Edda Moll, démissionnaire.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour VIMOTEX HOLDING S.A.

L.M.C. GROUP S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 576, fol. 16, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81843/744/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

TSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 71.995.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 21, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 octobre 2002

L'assemblée générale prend acte de la réélection de M. Chang Tsann Rong, M. Tung Chee Chen et Nicholas David Sims en tant qu'administrateurs dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

L'assemblée générale prend acte de la réélection de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TSI HOLDING S.A.

Signatures

(81858/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

MENUISERIE SERGE BONENBERGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Remich, 4, Chemin des Vignes.
R. C. Luxembourg B 77.140.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour ordre

Signature

(81860/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

COREVEST - COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.190.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour COREVEST - COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding

G. Fasbender

Administrateur

(81698/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

COREVEST - COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.190.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 37, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2002.

Pour COREVEST - COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding

G. Fasbender

Administrateur

(81699/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

COREVEST - COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.190.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 septembre 2002 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Francine Herkes.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour COREVEST - COMPAGNIE DE RECHERCHES ET D'INVESTISSEMENTS

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 37, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81700/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

MANDELO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.072.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du procès-verbal du Conseil d'Administration que Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit UBL, demeurant à B-Fauvillers a été nommé Administrateur Délégué.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82001/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

MATERIALS HANDLING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 85.613.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 septembre 2002 que Monsieur Veli Pekka Kujala, demeurant à Hyvinkäänkatu 50 A9, 05830 Hyvinkää, Finlande, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Tomi Oskari Merenheimo, démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82002/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

HENLEY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.132.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

(81852/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

HENLEY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.132.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

(81853/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

HENLEY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.132.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

(81854/595/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

HENLEY INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 34.132.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2002

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée accepte la démission du poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat, de la société CORPORATE ADVISORY SERVICES LTD, ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, à Tortola (Iles Vierges Britanniques), de la société CORPORATE COUNSELORS LTD, ayant son siège social P.O. Box 3175, Road Town, à Tortola (Iles Vierges Britanniques) et de la société CORPORATE MANAGEMENT CORP., ayant son siège social P.O. Box 3175 Road Town, à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Pour la société

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 22, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81855/595/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

BIMACO-ALLIANFES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, rue Widdem.

R. C. Luxembourg B 52.899.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour ordre

Signature

(81861/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

GESTLB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4907 Bascharage, rue J.N. Schumacher.

R. C. Luxembourg B 45.062.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour ordre

Signature

(81862/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

BRIN D'IDEE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 108, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 72.399.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour ordre

Signature

(81863/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

FERRO & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Alzingen, 580, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 15.695.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour ordre

Signature

(81864/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

PICO PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.615.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Signature.

(81865/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

N.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 4, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 55.136.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 20, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Signature.

(81866/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

FRENCH COLLECTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.917.

Extrait du procès-verbal de la décision collective des associés du 25 octobre 2002

Il résulte de la décision collective des associés du 25 octobre 2002 que le siège social a été transféré de L-3597 Dudelange, 6, rue Antoine Zinnen à L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2002, vol. 575, fol. 100, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81867/728/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

ECRA TOURISMUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 53.001.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 22 octobre 2002

le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mme M.-J. Sanchez-Diaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Luxembourg
- DURVING MARKETING S.A.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 9, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82027/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

82834

OMEGA INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.273.

—
The balance sheet as per December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, November 2002.

(81922/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

STARTREK S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 21.144.

—
The balance sheet as per December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, November 2002.

(81923/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

VASIKKA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.379.

—
The balance sheet as per December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(81924/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

CANAL HOUSE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 70.420.

—
The balance sheet as per December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(81925/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

ROYALGREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.154.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 25 octobre 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2002, vol. 871, fol. 94, case 6, que la société anonyme ROYALGREEN S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 86.154, constituée suivant acte notarié en date du 26 février 2002, publié au Mémorial C numéro 836 du 1^{er} juin 2002, dont les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis lors, au capital social de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme ROYALGREEN S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 novembre 2002.

J.-J. Wagner.

(82122/239/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

CONCORDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.809.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 25 octobre 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2002, vol. 871, fol. 94, case 5, que la société anonyme CONCORDIA S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53.809, constituée suivant acte notarié en date du 19 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 203 du 22 avril juin 1996, dont les statuts de la société ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue sous seing privé, en date du 12 mars 2002, non encore publiés au Mémorial, au capital social de cinq cent vingt mille cinq cent soixante-seize Euros et quarante cents (520.576,40,- EUR), représenté par vingt et un mille (21.000) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme CONCORDIA S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 novembre 2002.

J.-J. Wagner.

(82123/239/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

MASTROTTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.494.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MASTROTTO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.494), constituée sous la dénomination de MASTRO suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 648 du 20 novembre 1997,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Camille Hellinckx en date du 31 juillet 1997, contenant le changement de la dénomination sociale en KNAPP S.A.,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 18 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 225 du 8 avril 1998,
- en date du 9 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 667 du 18 septembre 1998,
- en date du 31 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 378 du 25 mai 2000, contenant le changement de la dénomination sociale en MASTROTTO INTERNATIONAL S.A.,
- en date du 21 février 2001, publié au Mémorial C numéro 917 du 24 octobre 2001,
- en date du 24 octobre 2002, non encore publié au Mémorial C,

avec un capital social souscrit fixé à dix millions trois cent vingt-neuf mille cent trente-sept virgule quatre-vingt-dix-huit euros (10.329.137,98 EUR), représenté par deux cent mille (200.000) actions sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente. assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre et constatation que l'année sociale en cours prend fin le 31 octobre 2002.

2.- Modification afférente de l'article 10 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} novembre et se terminera le 31 octobre de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2002 prend fin le 31 octobre 2002.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix (10) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq cent vingt euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, états et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2002, vol. 520, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 novembre 2002.

J. Seckler.

(82155/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 78.994.

In the year two thousand and two, on the twenty-third day of October at 3.00 p.m.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, rue Joseph Hackin in L-1746 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 78.994 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 3, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 420 of June 7, 2001, whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of December 12, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 635 of August 14, 2001:

ITT INDUSTRIES NewCo, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, (ITT INDUSTRIES NewCo) with registered office at 2, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, about to be registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, being the sole shareholder of the Company,

hereby represented by Mrs Danielle Kolbach, master-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 21 October, 2002 (the «Proxy»).

A copy of the Proxy, having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

ITT INDUSTRIES NewCo, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- 1.- that ITT INDUSTRIES NewCo is the sole shareholder of the Company;
- 2.- that the capital of the Company is set at fourteen thousand euro (14,000.- EUR) divided into five hundred and sixty (560) fully paid in shares, with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each;
- 3.- that ITT INDUSTRIES NewCo has decided to dissolve the Company with immediate effect.;
- 4.- that ITT INDUSTRIES NewCo, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
- 5.- that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- 6.- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
- 7.- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 2, rue Joseph Hackin in L-1746 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzwei, am dreiundzwanzigsten Oktober um 15.00 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG, S.à r.l., (nachfolgend die «Gesellschaft»), eine Gesellschaft luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz in L-1746 Luxemburg, 2, rue Joseph Hackin, gegründet gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar vom 3. November 2000 veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 420 vom 7. Juni 2001; dessen Gesellschaftssatzung gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar vom 12. Dezember 2000 abgeändert wurde, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 635 vom 14. August 2001:

ITT INDUSTRIES NewCo, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) (ITT INDUSTRIES NewCo) mit Sitz in L-1746 Luxemburg, 2, rue Joseph Hackin, noch nicht eingetragen beim Luxemburger Handelsgericht, welche der Alleingesellschafter der Gesellschaft ist,

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 21. Oktober 2002 (die «Vollmacht»).

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersuchte, seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

- 1.- Dass sie die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist;
- 2.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft vierzehntausend Euro (14.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in fünfhundertsechzig (560) voll eingezahlte Anteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR);
- 3.- Dass die Erschienene ausdrücklich beschließt, die Gesellschaft mit Wirkung auf den heutigen Tage aufzulösen;
- 4.- Dass die Erschienene alle Aktiva und Passiva (einschließlich unbekannte oder versteckte Verbindlichkeiten) der aufgelösten Gesellschaft übernommen hat;
- 5.- Dass die Gesellschaft aufgelöst ist und dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist;
- 6.- Dass den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt wurde;
- 7.- Dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz in L-1746 Luxemburg, 2, rue Joseph Hackin aufbewahrt werden.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache, aufgesetzt ist, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei, hat die Vertreterin der erschienenen Partei mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Kolbach, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2002, vol. 871, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 8. November 2002.

J.-J. Wagner.

(82126/239/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

TO B IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs.

R. C. Luxembourg B 76.905.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 5 novembre 2002, vol. 177, fol. 66, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(81934/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

PAMIR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.047.

—
The balance sheet as per December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(81927/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

STEYN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.697.

—
The balance sheet as per December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(81928/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

SON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.424.

—
The balance sheet as per December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(81929/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

ASHA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 29.042.

—
The balance sheet as at December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(81930/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

CORNICHE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 59.199.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 37, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2002.
(82031/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

CORNICHE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 59.199.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2002, vol. 576, fol. 37, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2002.
(82032/780/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2002.

CANAL HOUSE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.207.

The balance sheet as per December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(81926/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

**MATEK KIENBAUM WÜNSCHE MKW UNTERNEHMENSBERATUNG INTERNATIONAL
EUROINFORMATIONSBÜRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Herchen.
R. C. Luxembourg B 39.804.

A l'issue de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 octobre 2002 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mme María-José Sánchez Díaz, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- Mme Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, Luxembourg
- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué Luxembourg

Luxembourg, le 31 octobre 2002.

Pour le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(82026/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

GESTORIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 7.490.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 28 novembre 2002 à 11.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 7 janvier 2003 à 14.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

Modification de l'article 3 des statuts par ajout du paragraphe suivant:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
 - en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
 - en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.
- Si les actions sont au porteur:
 - par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire, et
 - par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (05085/755/32)

Le Conseil d'Administration.

82840

LUZON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.470.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 décembre 2002 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

I (05014/795/15)

Le Conseil d'Administration.

CAVITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.556.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 décembre 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

I (05015/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MONASTAR, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 63.534.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 3 janvier 2003 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 25 juillet 2002 n'a pas pu délibérer sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 3 janvier 2003 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

I (05081/534/14)

Le Conseil d'Administration.

ATMEL ES2 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 23.004.

Les actionnaires de ATMEL ES 2, société anonyme, sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le vendredi 20 décembre 2002 à 11.00 heures, au siège social de la société 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Présentation du résultat de la liquidation pendant l'année 2001.

J.-M. Boden

Le liquidateur

I (05086/000/14)

LUPA FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 19.514.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le vendredi 20 décembre 2002 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
2. Conversion du capital social en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.
3. Restructuration du capital social souscrit en l'augmentant par un versement en espèces sans émission d'actions nouvelles en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 51.129,19 (cinquante et un mille cent vingt-neuf euros et dix-neuf cents) à EUR 1.600.000,00 (un million six cent mille euros).
4. Souscription et libération par chacun des anciens actionnaires à l'augmentation de capital mentionnée au point 1 de l'ordre du jour.
5. Remplacement des 1.000 (mille) actions anciennes sans désignation de valeur nominale, par 1.000 (mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.600,00 (mille six cents euros).
6. Modification subséquente de l'article concerné des statuts.
7. Décision de se pourvoir éventuellement en cassation, au vu des trois arrêts de condamnation de la Cour d'appel de Paris, 4^{ème} chambre, section A, rendu le 23 octobre 2002 dans les affaires opposant LUPA FINANCES S.A. aux sociétés MOTOROLA S.A. / NOKIA FRANCE S.A. / ERICSSON S.A.
8. Divers.

I (05096/802/25)

Le Conseil d'Administration.

FINANCE IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 17.944.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 23 décembre 2002 à 9.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- transfert du siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,
- démission des Administrateurs et remplacement de ceux-ci.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (05097/755/14)

Le Conseil d'Administration.

EUROMUTUEL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 34.148.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le vendredi, 13 décembre 2002 à 11.00 heures à Luxembourg, 17, Côte d'Eich, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises
2. Discussion et approbation du rapport annuel pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Vote sur la décharge des administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'assemblée à la banque dépositaire, MUTUEL BANK LUXEMBOURG.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

II (04904/255/21)

Le Conseil d'Administration.

GEODESIA, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.320.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held on *December 19, 2002* at 10.00 o'clock at the headoffice, with the following agenda:

Agenda:

Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915

The statutory general meeting of June 18, 2002 has not been able to validly deliberate on this point of the agenda, as the legally required quorum was not represented. This assembly validly deliberates whatever proportion of capital is represented.

II (04797/534/14)

The board of directors.

ING DIRECT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.496.

Les actionnaires de ING DIRECT SICAV sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra route d'Esch, 52 à L-1470 Luxembourg, le *20 décembre 2002* à 11.00 heures, en vue d'approuver:

1. Une refonte complète des statuts, tant au niveau de la forme que du fond et plus spécifiquement les propositions suivantes:

- changement de l'article 1 des statuts afin de changer le nom de la SICAV en ING INDEX LINKED FUND II;
- ajouter un alinéa à l'article 9 et 10 des statuts afin de prévoir la possibilité de rachats et de souscriptions en espèces ou en nature;
- ajouter un alinéa f) et g) à l'article 12 concernant la suspension de calcul de la valeur nette d'inventaire;
- remplacer le dernier alinéa de l'article 13 des statuts afin d'introduire la non solidarité des compartiments;
- changement de l'article 22 des statuts afin de déterminer une nouvelle date pour l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le deuxième mercredi de juillet à 14.30 heures;
- changement de l'article 24 des statuts afin de changer le calendrier de l'exercice social; la prochaine clôture annuelle sera le 31 mars 2003 au lieu du 31 décembre 2002.

2. La nouvelle composition du Conseil d'administration

Le dépôt des actions au porteur et des procurations doit être fait auprès des sièges ou des agences de ING BANK ou de CREDIT EUROPEEN, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée. Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour, quelle que soit la portion du capital présente ou représentée.

En même temps, les actionnaires sont informés des faits suivants:

- Le compartiment ING DIRECT SICAV - 100% Protection July, deviendra en conséquence du changement des statuts ING INDEX LINKED FUND II - 100% Protection July. Il n'y a pas d'autres changements.
- Suite à une décision du Conseil d'administration, le compartiment ING DIRECT SICAV - EUROPEAN MARKET LEADERS sera absorbé par le compartiment ING/BBL (L) INVEST EUROPEAN EQUITY le 16 décembre 2002. Un avis de presse destiné aux actionnaires concernés décrivant en détail cette opération est publié.
- 20 décembre 2002: transfert un pour un des compartiments suivants vers la SICAV et changement de dénomination de quelques compartiments:

ING INDEX LINKED FUND	transfert	ING INDEX LINKED FUND II
Postbank Euro Continu Clickfonds	apport 1/1	Postbank Euro Continu Clickfonds
Postbank Doelbelegger 5	apport 1/1	Postbank Doelbelegger 5
Postbank Doelbelegger 10	apport 1/1	Postbank Doelbelegger 10
Postbank Doelbelegger 18	apport 1/1	Postbank Doelbelegger 18
ING Czech Continuous Click Fund Euro Stoxx 50	apport 1/1	ING Czech Continuous Click Fund Euro
ING Polish Continuons Click Fund Euro Stoxx 50	apport 1/1	ING Polish Continuous Click Fund Euro

Les actionnaires des compartiments mentionnés ci-dessus pourront présenter leurs titres dès la date de l'opération auprès des organismes financiers assurant le service financier en vue de les faire estampiller les titres respectifs.

Le prospectus modifié sera disponible au siège de la Société ainsi qu'auprès des organismes assurant le service financier.

II (04846/755/46)

Le Conseil d'Administration.

CUZINCO S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.709.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on *December 24, 2002* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

«Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.»

The statutory general meeting held on July 23, 2002 was not able to deliberate on the item 5, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on December 24, 2002, will deliberate whatever the proposition of the capital represented.

II (04810/534/15)

The Board of directors.

BONVALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.672.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 décembre 2002* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers

II (04901/795/17)

Le Conseil d'Administration.

CASTILLON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 décembre 2002* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers.

II (04902/795/15)

Le Conseil d'Administration.

LUNASOLE S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.737.

The balance sheet as at December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, October 2002.

For the company.

(81932/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

EUROGROUPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.759.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 décembre 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur décédé
5. Divers.

II (04903/795/15)

Le Conseil d'Administration.

AXA L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.225.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires se tiendra au siège de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le vendredi 13 décembre 2002 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2002.
2. Rapport du réviseur d'entreprises.
3. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2002.
4. Dividende des actions de distribution.
5. Décharge aux administrateurs.
6. Nominations statutaires.
7. Réélection du réviseur d'entreprises.
8. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 11 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours au moins avant l'assemblée annuelle au siège social, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., ou auprès de AXA BANK BELGIUM S.A., Anvers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (04925/755/23)

Le Conseil d'administration.

LAKE INTERTRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 30.991.

Mesdames, Messieurs les actionnaires, étant donné que la première Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002 n'a pas atteint le quorum de 50% des actions en circulation, une deuxième Assemblée est convoquée en concordance avec la loi, à laquelle aucun quorum n'est requis pour délibérer valablement sur l'ordre du jour. Les décisions seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée, quelle que soit la proportion du capital représentée.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 décembre 2002 à 16.30 heures, dans les bureaux de BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, avec à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation de la fusion par absorption de LAKE INTERTRUST par LION FORTUNE, société d'investissement à capital variable, constituée sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg.
2. Approbation du rapport d'échange et de l'attribution des actions du compartiment LION FORTUNE / GLOBAL BOND (EURO).
3. Quitus aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
4. Divers.

II (04927/755/23)

Le Conseil d'Administration.

AXA INVESTPLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.830.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires se tiendra au siège de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le vendredi 13 décembre 2002 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 30 septembre 2002.
2. Rapport du réviseur d'entreprises.
3. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2002.
4. Dividende des actions de distribution.
5. Décharge aux administrateurs.
6. Nominations statutaires.
7. Réélection du réviseur d'entreprises.
8. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale annuelle, conformément à l'article 11 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours au moins avant l'assemblée annuelle au siège social, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., ou auprès de AXA BANK BELGIUM S.A., Anvers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (04926/755/23)

Le conseil d'administration.

JADOF INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 68.417.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 décembre 2002 à 14.00 heures, au siège social, 42, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04930/029/20)

Le Conseil d'Administration.

BRICKELL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 80.803.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 12 décembre 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (04989/696/16)

Le Conseil d'Administration.

HILL 27 S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.448.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *12 décembre 2002* à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04931/029/20)

Le Conseil d'Administration.

JOFAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.714.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *12 décembre 2002* à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

II (04932/029/22)

Le Conseil d'administration.

TECHNICALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.400.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires de notre société qui se tiendra au siège social en date du *10 décembre 2002* à 9.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 2001;
2. Approbation du bilan concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Question de la dissolution de la société conformément à l'application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;
5. Divers.

II (05034/000/18)

OPTIMETRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.448.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 décembre 2002 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04933/029/20)

Le Conseil d'Administration.

RANCOIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.096.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 12 décembre 2002 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04934/029/20)

Le Conseil d'Administration.

SICAV EURO CONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.
R. C. Luxembourg B 49.850.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002, valablement convoquée, a constaté que le quorum de présence prévu par l'article 67-1 de la loi du 19 août 1915 telle que modifiée n'étant pas atteint, celle-ci ne pouvait valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

En conséquence l'assemblée décide qu'une

NOUVELLE ASSEMBLEE

des actionnaires sera convoquée pour le mercredi 18 décembre 2002 à 11.00 heures au siège social de la société 16, rue d'Eprenay Luxembourg, laquelle assemblée pourra alors prendre des décisions valables, quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2002:

I. Titre II, Article 5:

Le premier alinéa est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 ci-dessous. Le capital minimum de la Société est celui prévu par la loi, soit actuellement EUR 1.239.500,-. Il est représenté par des actions entièrement libérées sans mention de valeur. Le capital initial est de EUR 31.011,48 représenté par 417 actions entièrement libérées sans mention de valeur.»

II. L'Article 11, III Compartimentation, e) sera modifié comme suit:

«Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment.

Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des catégories d'actions concernées ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi.»

III. Divers.

II (04939/000/30)

DE BLANCHOT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.280.

The balance sheet as at December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(81931/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

HMS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.287.

The balance sheet as at December 31, 2001, registered in Luxembourg, on November 8, 2002, vol. 576, fol. 43, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on November 11, 2002.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(81933/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

REAL ESTATE FRANÇOIS BRANDAO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs.
R. C. Luxembourg B 82.119.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 5 novembre 2002, vol. 177, fol. 66, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(81935/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

PROLIFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.
R. C. Luxembourg B 16.411.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Remich, le 5 novembre 2002, vol. 177, fol. 66, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2002.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(81936/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2002.
